

Rythmes scolaires au niveau 1

Deux projets sont proposés au vote du CA

- Scolarisation des enfants cinq jours par semaine : un mercredi est libéré par mois ; l'horaire quotidien est 8h45-11h45 et 13h15-16h15 soit 26h de présence par semaine.

Le temps d'aide individualisée est compris dans le temps scolaire et il reste 1h30 de temps supplémentaire à répartir en 2 fois 45 mn pour des activités de sensibilisation et d'éveil

- Scolarisation des enfants quatre jours par semaine comme cette année, la pause de midi redevient d'une durée d'une heure trente. Les enseignants veillent à l'équilibre des journées faisant en sorte que chaque journée comporte des activités d'éveil, du sport, du travail autonome. Cette option est prise pour l'année à venir et elle évoluera en fonction des mesures qui seront prises à un échelon municipal ou départemental.

Un vote à bulletin secret entraîne l'adoption de la scolarisation en quatre jours par 8 voix contre 4 pour la scolarisation sur cinq jours, une abstention, les directions ne prenant pas part au vote pour des raisons statutaires.